



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le lycée professionnel Marcelle Pardé – 01000 – Bourg en Bresse,
l'académie de Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2017 - 2021

CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE
2017 – 2021

SOMMAIRE

Préambule	4
1 Diagnostic	5
Contexte	
Points d'appui et d'amélioration	
Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 Objectifs stratégiques.....	9
3 Leviers stratégiques	10
4 Accompagnement (autorité académique et région).....	11
5 Durée du contrat	12
Annexe : les indicateurs.....	13

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties.

Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

Le lycée professionnel Marcelle Pardé, lycée des métiers des services aux personnes et aux entreprises a été créé en 1971, et entièrement restructuré en 2002. Situé en centre ville de Bourg en Bresse, ville préfecture, il accueille 470 élèves en formation initiale, effectif complété par le dispositif de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire).

Au sein du bassin de formation Ain ouest et bien au-delà dans le département, le lycée professionnel est bien identifié, étant le seul établissement public à proposer certaines de ses formations. Il est également repéré comme dispensant un enseignement de qualité dans des locaux modernes disposant de plateaux techniques bien équipés. Pour l'enseignement de l'EPS, discipline obligatoire, le lycée ne dispose pas des installations nécessaires.

Le lycée offre un large éventail de formations qualifiantes :

- Un CAP vente en deux ans (12 places)
- Six Baccalauréats professionnels en trois ans : « commerce » (COM - 16), « accueil - relation client et usager » (ARCU - 16), « accompagnement soins et services à la personne » (ASSP - 30), « esthétique – cosmétique – parfumerie » (ECP - 32), « métiers de la mode » (MM - 15), « gestion – administration » (GA - 30).
- Une formation d'aide-soignant en un an, en cursus partiel, post Bac ASSP (accompagnement soins et services à la personne) et SAPAT (services aux personnes et aux territoires).

Une classe de 3^{ème} préparatoire à la voie professionnelle est intégrée au lycée (24 élèves).

Un dispositif ULIS de réseau (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accompagne, majoritairement dans la formation CAP, une douzaine d'élèves.

La MLDS du bassin Ain-ouest encadre chaque année de soixante-dix à quatre-vingt-dix jeunes.

De plus, le lycée accueille des formations du secteur sanitaire et social mises en place par le GRETA-Ain et est centre de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les métiers des services administratifs et les métiers du sanitaire et du social.

Les élèves :

Le recrutement des élèves, très majoritairement de sexe féminin, est géographiquement très large, au-delà des limites du département, impliquant des trajets longs en transport en commun. L'offre d'internat (80 places pour des filles) reste insuffisante et les solutions complémentaires dans les lycées voisins sont rares.

Les formations sont très demandées, de par la « rareté » de certaines et de par la bonne image perçue du lycée. Le taux de pression pour y entrer (dispositif Affelnet) amène un très fort pourcentage d'élèves titulaires du DNB, et même un important contingent d'élèves ayant obtenu en fin de 3^{ème} le passage en 2^{nde} GT.

Globalement, sur l'ensemble du parcours, il est constaté une assez bonne assiduité et un climat scolaire pouvant être évalué comme « plutôt serein ».

Chaque classe a des délégués, le conseil de la vie lycéenne est présent, des représentants au conseil d'administration et dans les commissions annexes sont élus, des élèves sont inscrits dans les bureaux de l'association sportive et de la maison des lycéens. Cependant, le faible taux de participation aux différentes assemblées, le manque d'engagement dans la vie lycéenne, hormis dans son volet « animation », sont récurrents.

Les parents d'élèves : une fédération de parents d'élèves tente d'encadrer et dynamiser leur participation dans les différentes instances. A l'exception de ce petit groupe, il est constaté une assez faible mobilisation des parents dans l'accompagnement de la scolarité.

Les personnels :

Les enseignants : le lycée est attractif, les équipes y sont stables, organisées autour d'un coordonnateur clairement identifié.

Quelques enseignants sont formateurs, et/ou chargés de missions académiques, et/ou chargés d'inspections, et/ou chargés de tutorat de pairs.

Les professeurs participent de manière très assidue aux instances de pilotage, et au final, les décisions sont bien partagées. Ils affichent une véritable confiance envers les personnels d'encadrement du lycée. Des missions particulières ont été définies (IMP) et l'engagement pour les accomplir est réel.

La stabilité et la qualité des équipes, le niveau scolaire des élèves admis dans les formations, doivent permettre davantage d'ambition pour proposer une pédagogie plus novatrice, ou un accompagnement plus en phase avec les besoins des élèves (tutorat, autonomie des élèves, évaluation par compétences, élèves à besoins éducatifs particuliers...).

Les autres personnels : les équipes sont complètes, pilotées par des personnels d'encadrement expérimentés.

Les parcours – les résultats aux examens :

Les parcours sont fluides, il est constaté un faible taux de sorties en cours de scolarité que ce soit pour un arrêt de la scolarité ou envisager une réorientation. Les parcours « passerelle » sont pris en compte et permettent un « remplissage » proche de 100 %, voir en surcapacité.

Hormis les enseignants, le suivi de la scolarité est organisé : ESS et enseignant référent, référent décrochage scolaire, réunions de suivi, assistante sociale, COP, infirmière, vie scolaire et CPE, personnel de direction référent.

Une attention particulière doit être portée à une véritable individualisation des parcours, l'adaptation pédagogique devant en être un volet essentiel. Des points d'appui existent par la présence de l'ULIS dans le lycée et de personnels experts dans ces domaines (coordonnateur ULIS et titulaires du 2CASH).

Au bout du parcours dans le lycée, les élèves obtiennent chaque année de bons résultats aux examens (DNB, CAP, BEP, BACS). Considérant le niveau d'entrée des élèves, ce sont des résultats attendus.

Orientation – insertion professionnelle :

La qualité de la formation proposée au lycée est reconnue par les établissements partenaires proposant des formations menant au BTS. Ainsi, une forte proportion d'élèves

poursuit sa scolarité en STS, que ce soit en initial ou en alternance. Des établissements très proches permettent des poursuites naturelles d'étude pour les titulaires des bacs GA, COM ou ARCU. La situation est plus compliquée pour :

- ✓ Les élèves d'esthétique pour lesquelles les formations post bac sont très majoritairement privées donc onéreuses
- ✓ Les élèves d'ASSP qui n'ont pas de BTS en lien direct avec la formation suivie. Beaucoup de poursuites d'études ne sont accessibles que par concours
- ✓ Les élèves de métiers de la mode qui doivent trouver des solutions dans des lieux géographiquement éloignés. Le campus TMCD peut participer à fluidifier ces parcours post-bac.
- ✓ Les élèves de CAP qui ont peu de solutions de poursuite d'étude. La passerelle pour une entrée en 1^{ère} pro reste dépendante des places disponibles.

Pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas poursuivre leur scolarité, il est constaté un taux d'insertion professionnelle conforme aux chiffres nationaux.

2/ Points d'appui et d'amélioration

Le pilotage est réalisé par une équipe comprenant proviseur, proviseur adjoint, adjoint gestionnaire et directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT). Les conseillers principaux d'éducation sont associés aux prises de décision.

Les instances de pilotage (conseil d'administration et commissions annexes, conseil pédagogique) sont en place, les adultes y sont assidus, les débats y sont sereins et les décisions sont partagées. Les comptes-rendus sont diffusés.

Le projet d'établissement est valide pour la période 2014-2018, il est construit autour des axes 1 et 2 du projet académique. Le lycée est labellisé « lycée des métiers », un audit de renouvellement s'étant récemment déroulé. L'adhésion au GRETA-Ain, ainsi que celle au campus des métiers TMCD sont effectives.

La communication interne est basée sur un programme précis de réunions de pilotage et de réunions de suivi de la scolarité.

Dispositifs pédagogiques :

- ✓ L'accompagnement personnalisé : au-delà des activités ponctuelles d'aides disciplinaires ou autres recherches de stage, l'AP est structuré en classe de 2^{nde} autour d'ateliers permettant de travailler des compétences transversales utiles en pratique professionnelle. Ce dispositif est piloté par le DDFPT. Les entretiens personnalisés en 2^{nde} pro devraient trouver toute leur place dans ce dispositif. En classe de terminale, le « programme » proposé permet soit de mieux préparer l'examen du bac, soit de mieux préparer l'après-bac. Les élèves ont le choix parmi une carte semestrielle. Ce dispositif permet de responsabiliser l'élève en le rendant acteur de son parcours.
- ✓ Les périodes de formation en milieu professionnel : ces temps de formation représentent des temps forts de l'organisation générale d'un lycée professionnel. C'est un point fort du lycée. En effet, 100 % des élèves accomplissent l'intégralité des PFMP et, selon les classes de 90 à 100 % des élèves sont en stage dès le 1^{er} jour. Dans le cadre de « pôles de stages », un livret de stage a été réactualisé et généralisé pour les élèves de 2^{nde}. L'organisation générale du dispositif est cohérente et de qualité, même si elle est

perfectible, au niveau des rapports entre référent et professeur principal, des quelques visites de stage ou compte-rendu de visite qui manquent, de l'exploitation transversale des PFMP par exemple.

Une autre difficulté est à travailler, celle de la disponibilité de structures hospitalières ou d'EHPAD pour l'accueil de nos élèves d'ASSP. Plusieurs formations « concurrentielles » compliquent la situation. Le secteur de l'esthétique est aussi en situation de concurrence, de nombreuses formations privées étant largement implantées.

- ✓ Les partenariats : localement, l'image du lycée est plutôt favorable et conduit à de très nombreux partenariats et projets. Des collaborations plus larges avec de plus grandes enseignes sont recherchées, en particulier dans les domaines de la mode et du commerce.
- ✓ L'ouverture culturelle : pilotée par un référent culturel, ce volet éducatif est dynamique, même si la mobilisation des élèves autour de ces projets n'est pas aisée.
- ✓ La mobilité internationale : après plusieurs expériences de mobilités d'élèves en Grande-Bretagne, ce dossier n'a pas trouvé une équipe d'enseignants volontaires pour le porter. L'adhésion à un consortium pour le secteur de la mode devrait redonner l'opportunité pour des élèves d'une expérience particulièrement enrichissante.
- ✓ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté : la programmation des actions, leur formalisation, l'implication de tous, la connexion avec les contenus pédagogiques sont des points qui doivent continuer à être précisés et travaillés. Le pilotage par la proviseure-adjointe, l'expertise des professeurs d'ASSP et l'implication de leurs élèves, la présence d'une infirmière à temps plein sont autant d'atouts qui doivent permettre de s'engager de manière cohérente.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

De nombreux indicateurs (dossier d'aide à l'auto-évaluation) sont favorables, en particulier ceux concernant le climat scolaire, la réussite des élèves, la fluidité de leurs parcours, le taux d'accès aux poursuites d'étude.

En s'appuyant sur une population scolaire ayant validé la plupart des compétences attendues (validation du socle commun et taux de réussite au DNB) à la fin de la classe de 3^{ème} de collège, deux axes prioritaires de progrès peuvent être avancés :

- Dans le prolongement de la réforme du collège et de l'accueil des élèves dans la voie professionnelle, s'engager sur une évolution des pratiques pédagogiques pour aller vers une véritable évaluation des compétences des élèves, en créant tous les outils nécessaires de suivi et d'échanges.
- Participer activement, au cours de sa scolarité au lycée, à accompagner le jeune pour l'aider à passer de son statut d'élève à celui de citoyen responsable et autonome.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- **Prendre appui sur les compétences professionnelles et les comportements attendus pour favoriser l'adaptation de l'élève et valoriser son parcours.**

En classe de 2^{nde} :

- o Mieux accueillir
- o Davantage préparer aux PFMP et à la recherche de lieux de stages
- o Mieux expliciter les attentes au lycée et en milieu professionnel (savoirs et savoir-être), en s'appuyant davantage sur une évaluation par compétences

Au cours de la scolarité :

- o Travailler l'autonomie de l'élève
- o Consolider et ajuster le projet du jeune

- **Développer le respect et l'acceptation des différences au sein de la classe et du lycée en favorisant l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers afin d'adapter les pratiques professionnelles à la diversité des situations rencontrées dans le monde du travail.**

- o Mieux prendre en charge les élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, troubles dys, allophones, santé...).
- o Ouvrir le regard des élèves, les sensibiliser à la différence notamment au travers des pratiques et des gestes professionnels.

3 LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

- Développer l'innovation pédagogique, notamment en mettant en place un plan de formation à destination des professeurs, prioritairement sur 2 axes :
 - L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers : apports théoriques et outils.
 - L'évaluation par compétence : apports théoriques, expérimentations en cours, outils.
- En classe de 2^{nde} pro, étendre, élargir la période d'accueil et d'adaptation à la scolarité dans la voie professionnelle en mettant l'accent sur les compétences à acquérir.
- Favoriser l'engagement des jeunes, en les accompagnant dans des actions citoyennes visant des publics particuliers. Valoriser ces engagements.
 - Au travers des enseignements professionnels et de projets.
 - Avec un pilotage par le CESC et la filière sanitaire et sociale.
 - Avec un engagement fort des élus du CVL.
- Introduire dans les enseignements des activités en lien avec l'accueil professionnel des publics particuliers.
 - Contenus disciplinaires
 - Partenariats avec des associations
 - Projets
- Accompagner l'élève dans l'apprentissage de l'autonomie pour l'amener à être responsable de son parcours :
 - Construction de son projet
 - Parcours Avenir
 - Bac -3/+3

4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et région)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- F.I.L. en relation avec la DAFOP.
- Favoriser le travail collaboratif entre les chefs d'établissement de LP pour mutualiser les pratiques de pilotage académique.
- Accompagner une méthodologie de travail en réseau, en interne et en externe : dynamique de réseau à insuffler sur les 4 années du COT impliquant le 1^{er} degré et les collègues.
- Organiser une conférence à destination des établissements de Bourg-en-Bresse autour des thématiques de l'ASH.

Région

- Favoriser la création d'espaces de collaboration inter-établissements dans l'Environnement Numérique de Travail afin de soutenir le lycée dans son projet de mutualisation des pratiques et d'innovation pédagogique.
- Soutenir l'établissement dans la mise en œuvre de ses actions citoyennes liées à l'accueil des publics particuliers au travers du dispositif régional « Découverte Région ».

5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1^{er} septembre 2017 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2021. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectif est établi et signé en trois exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration : 04 JUL. 2017

Vote du Conseil d'Administration : Favorable à l'unanimité

A Bourg, le 04 JUL. 2017

Le chef d'établissement,



Vu, le

L'inspectrice d'académie -

Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

A , le

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

A , le

Le Président de la région
Rhône-Alpes,

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : **Prendre appui sur les compétences professionnelles et les comportements attendus pour favoriser l'adaptation de l'élève et valoriser son parcours.**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de personnels formés aux outils de l'évaluation par compétences – FIL		15
Nombre de classes impliquées dans un dispositif expérimental d'évaluation par compétences (1 ^{ère} année)	0	Au moins 2 (dont 1CAP)
Taux d'élèves satisfaits de la préparation aux périodes de formation en milieu professionnel (enquête concernant les élèves de 2 ^{nde} Pro et 1 ^{ère} année de CAP, via l'ENT ou par l'intermédiaire du professeur principal, la semaine précédant la 1 ^{ère} période de formation en milieu professionnel)	Non mesuré	75 à 80 %
Taux d'élèves satisfaits des actions mises en place pour mieux les accueillir en 2 ^{nde} pro et 1 ^{ère} année de CAP (enquête, via l'ENT ou par l'intermédiaire du professeur principal, dans la période précédant les vacances de Toussaint)	Non mesuré	75 à 80 %

Objectif : **Développer le respect et l'acceptation des différences au sein de la classe et du lycée en favorisant l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers afin d'adapter les pratiques professionnelles à la diversité des situations rencontrées dans le monde du travail.**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de personnels formés à une pédagogie adaptée aux élèves à besoin éducatif particulier (apports théoriques et outils d'accompagnement) – FIL		15
Au moins une action par classe et par an, portant sur la sensibilisation à la différence		17 actions décrites et évaluées qualitativement
Enquête au 2 nd semestre de terminale, pour mesurer l'efficacité des actions proposées (professionnalisation, regard porté sur la différence...)	Non mesuré	Qualitativement positif pour au moins 80 % des élèves

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.

